

Les délibérations du conseil municipal (05 Octobre 2017).



Sous la présidence du maire André Ferret, 13 conseillers sont présents, 2 conseillers absents et représentés.

L'ordre du jour comprenait essentiellement le dossier PLU de la commune.

Validation du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

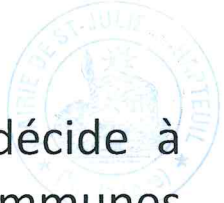

Substitution de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal à la commune de St Julien-Chapteuil pour l'approbation et la poursuite de la procédure PLU :

Le maire rappelle à l'assemblée les diverses étapes concernant le PLU qui a été prévu lors du CM du 31 mai 2011.

La création d'une commission « Plan Local d'Urbanisme » le 17 juin 2011, puis le 12 mars 2015 le conseil municipal a pris acte du débat portant sur les orientations du PPAD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) avec en annexe une palette chromatique, tout en confiant cette étude au cabinet Sycomore.

Trois réunions publiques se sont déroulées en 2015, 2016, 2017 concernant l'élaboration, les propositions d'un plan de zonage et la présentation du PLU et de sa palette chromatique.

Le 23 février 2017, le C. municipal a décidé de transférer la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal.



Après en avoir discuté et délibéré le C. municipal décide à l'unanimité de valider le PLU et demande à la C. de Communes de se substituer pour l'approbation et la poursuite de la procédure.

Transfert du Marché « Elaboration PLU » :

Le maire rappelle que le C. Municipal avait approuvé le choix du cabinet Sycomore Urbanisme de Clermont Ferrand, lors du CM du 17 décembre 2012, pour l'élaboration du PLU et pour un montant de 38 720 € HT.

Le C. Municipal décide à l'unanimité le transfert de ce marché à la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.

A noter : Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le dossier PLU sur le site (www.saintjulienchapteuil.fr) ou au secrétariat de la mairie.